Tableau n°1.2.8 Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Dermites irritatives	7 jours	Préparation, emploi et
Lésions eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition ou confirmée par un test épicutané	15 jours	manipulation de l'aldéhyde formique, de ses solutions (formol) et de ses polymères, notamment :
Rhinite récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmée par test.	7 jours	Fabrication de substances chimiques à partir de l'aldéhyde formique;
Asthme objectivé par explorations fonctionnelles respiratoires	7 jours	Fabrication de matières plastiques à base de formol;
récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmé par test.		Travaux de collage exécutés avec des matières plastiques renfermant un excès de formol;
		Opérations de désinfection ;
		Apprêtage des peaux ou des tissus.